

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition de parcelles et de volumes appartenant à la SERL situés rues de la Vieille, Bouteille et rue et impasse Tavernier à Lyon 1er, dépendant de la ZAC "du Bourg Saint Vincent".

Aux termes du compromis qui vous est présenté, l'ensemble des acquisitions intervient dans le cadre de la liquidation de ladite ZAC, à titre gratuit.

Il s'agit des parcelles de terrain ci-après désignées et cadastrées, représentant une superficie totale de 746 mètres carrés et destinées à être incorporées au domaine public de voirie.

Section	Numéro	Superficie (en mètres carrés)
AI	23	88
AI	202	1
AI	207	11
AI	243	46
AI	245	106
AI	253	14
AI	259	324
AI	261	79
AI	262	17
AI	266	60
total		746

Les volumes cédés par la SERL qui seraient intégrés dans le domaine public communautaire de voirie dépendent des états descriptifs de division en volumes ci-après visés :

- le volume n° 1 pour 34 mètres carrés à usage de passage traversant est situé impasse Tavernier,
- les volumes n° 2 et 4 représentant 487 mètres carrés à usage de place publique et le volume n° 5 pour 373 mètres carrés à usage de terre-plein et de tréfonds, tous trois situés rue de la Vieille ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, déplacements et voirie, et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais notariés évalués à 3 000 F sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,